

L'infirmière est joignable par le standard du lycée : 02.51.23.70.00.

Elle travaille en étroite collaboration avec l'équipe de direction, les conseillères principales d'éducation (CPE), l'assistante sociale et la communauté éducative.

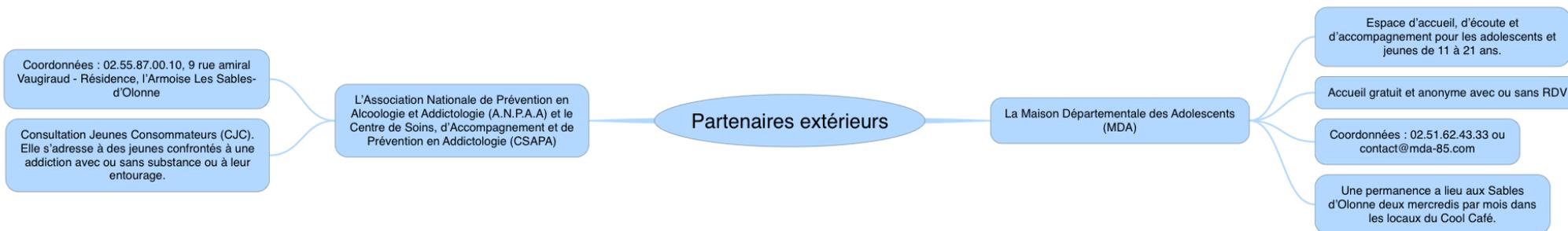
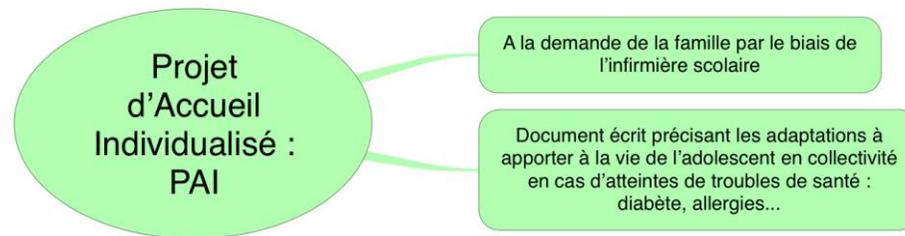
A savoir :

Il est strictement interdit d'avoir des médicaments sur soi (même ceux délivrés sans ordonnance).

En cas de traitement suite à une prescription médicale, il est nécessaire de fournir :

- . l'ordonnance datant de moins d'un an,**
- . les médicaments avec la date de péremption.**







<https://www.epassjeunes-paysdelaloire.fr/sante/>